

Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS

Société d'Avocats
à Meaux-77100 - 6 rue Aristide Briand

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DES ACTIFS IMMOBILIERS DEPENDANT D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Meaux, Palais de Justice Avenue Salvador Allende,
Le jeudi 15 mai 2025 à 10 heures

EN UN SEUL LOT

**CAVES (Lot 1) et SALLES DE PRIERES (Lot 2) sises sur la Commune de LA FERTE
SOUS JOUARRE (77260), 25-27, avenue Franklin Roosevelt et 2, rue du Petit Morin
DPE : Vierge**

VISITE SUR PLACE LE 6 MAI 2025 DE 16 H A 17 H

A la requête de :

La SCP PHILIPPE ANGEL - DENIS HAZANE - SYLVIE DUVAL, Société Civile Professionnelle de conseils juridiques, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le n°500 966 999 ayant son siège social sis à MEAUX (77100), 49, avenue du Président Salvador Allende, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège, désignée par jugement du Juge des procédures collectives du Tribunal Judiciaire de MEAUX, le 20 février 2024.

Créancier saisissant ayant pour avocat constitué **Maître Jean-Charles NEGREVERGNE** membre de la Selas **NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS** au Barreau de Meaux.

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

Sur la commune de **LA FERTE SOUS JOUARRE (77260), 25-27, avenue Franklin Roosevelt et 2, rue du Petit Morin,**

Dans un ensemble immobilier cadastré Section BC n°170 lieudit « Condetz » pour une surface de 4a 77ca, section BC n°172, lieudit « 25 avenue Franklin Roosevelt » pour une surface de 1a 61ca, et section BC n°294, lieudit « 27 avenue Franklin Roosevelt » pour une surface de 8a 28ca et se composant de :

LOT NUMERO UN (1) : Deux caves à la suite au sous-sol du bâtiment dont l'accès s'effectue par un escalier situé au 25 avenue Franklin Roosevelt, d'un WC situé au rez-de-chaussée du local situé au 25 avenue Franklin Roosevelt et d'un WC situé au premier étage du bâtiment dont l'accès s'effectue par un escalier dont l'accès se fait au 2 rue du Petit Morin. Et les 40/1.000ème des parties communes de l'ensemble de la propriété ; Observation étant ici faite qu'il n'existe pas de parties communes du bâtiment B.

LOT NUMERO DEUX (2) : Plusieurs salles de prière, les lieux se composent d'une entrée desservant un WC (décrit dans le lot numéro un) et une pièce (pièce n°1). Ladite pièce dessert deux autres pièces (pièces n°2 et 3) ainsi que l'accès au sous-sol (décrit dans le lot numéro un). Et les 120/1.000ème des parties communes de l'ensemble de la propriété ; Et les 125/1.000ème des parties communes à l'ensemble des copropriétaires du bâtiment A.

OCCUPATION : les lieux sont occupés suivant contrat de bail associatif.

MISE A PRIX : 50.000 € avec faculté de baisse de moitié en l'absence d'enchères

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication

Fait et rédigé par Maître Jean-Charles NEGREVERGNE membre de la Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS, poursuivant

RENSEIGNEMENTS

Selas **NEGREVERGNE-FONTAINE- DESENLIS**, Société d'avocats à MEAUX - Tél. **01.64.34.93.45** - au greffe du JEX du TJ de Meaux où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

Sur INTERNET : www.licitor.com – www.avoventes.fr où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

NOTA : Pour enchérir le ministère d'un avocat près le Tribunal Judiciaire de Meaux est obligatoire.

Un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € à l'ordre de la CARPA Séquestre est obligatoire.